

Cosmétiques bébés: Prudence !

Les cosmétiques pour enfants (savons, laits de toilette, huiles, crèmes, dentifrices, protections solaires, lingettes), sont utilisés quotidiennement pour nettoyer, protéger, hydrater et parfumer.

Parmi ces produits, les différents ingrédients utilisés peuvent être d'origine végétale (lavande, amande douce...), animale (suif, stéarine...) minérale (paraffine, argile, silicium organique...), ou encore de synthèse (silicone, parfum synthétique...).

Quelques 9000 produits chimiques sont régulièrement utilisés dans l'industrie cosmétique, y compris certaines molécules pouvant engendrer des effets nocifs (irritations, allergies, perturbations hormonales...), mais à des concentrations suffisamment réduites pour être en accord avec les réglementations sanitaires.

Ce sont donc les effets combinés et cumulatifs, ainsi que l'utilisation à long terme de substances potentiellement nocives qui suscitent des inquiétudes. La non prise en compte de ces phénomènes est tout particulièrement dénoncée par les chercheurs.

A la différence des médicaments, les cosmétiques ne doivent pas obtenir une autorisation pour être vendus sur le marché. L'industriel est seulement tenu de ne pas utiliser les substances figurant sur une liste établie par les autorités sanitaires. L'évaluation des risques liés à l'utilisation du produit fini est généralement laissée à son appréciation et à sa responsabilité. Avant d'être commercialisé, un produit doit faire l'objet d'un "Dossier technique" très complet, qui contient notamment l'évaluation de la sécurité pour la santé humaine du produit fini. Ce dossier doit être en permanence actualisé et il est tenu à la disposition des autorités sanitaires pour contrôle.

Pour les enfants de moins de 3 ans, la directive européenne « Cosmétiques » exige « une évaluation spécifique des produits cosmétiques destinés aux enfants de moins de 3 ans ». D'autre part, l'utilisation de certains ingrédients est interdite ou restreinte dans les produits pour enfants de moins de trois ans : suite à des effets neurologiques graves (convulsions, absences...), l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé a demandé de ne plus incorporer dans les cosmétiques pour enfants de moins de 3 ans, 3 produits naturels : le camphre, l'eucalyptol et le menthol.

Il s'agit donc de rester vigilant à l'égard des pratiques courantes et d'éventuellement modifier certaines habitudes afin de protéger au mieux la santé des enfants.

Quelques conseils :

- Eviter l'utilisation de produits cosmétiques chez les nourrissons et jeunes enfants lorsqu'elle n'est pas nécessaire (crèmes hydratantes, lingettes, huiles...);
- Privilégier des produits simples, sans colorants, conservateurs ou parfum de synthèse ;
- Apprendre à sélectionner les produits en fonction de leur composition.

Pour plus d'informations:

Informations utiles (notamment les explications concernant les ingrédients inscrits sur l'emballage sous leur code INCI (International Nomenclature for Cosmetics Ingredients). sur le site www.parlonscosmetiques.com;

Le guide Cosmétox de Greenpeace www.greenpeace.org/raw/content/france/vigitox/documents-et-liens/documents-telechargeables/guide-cosmetox.pdf.

Informations auprès du Centre antipoison (toutes les formules leur sont communiquées avant la mise sur le marché des produits).

En cas d'effets indésirables, contacter « cosmétovigilance » : cosmetovig@health.fgov.be (fax : 02/524.73.99).

Thérèse SONCK
Conseillère pédiatre